

Le menuisier.—C'est-à-dire, aux prêtres.

Le cultivateur.—Oui, aux prêtres, à qui il a été dit : “ *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* ”

L'Instituteur.—Le grand Tertullien, mort en 245, a composé deux livres : *de Patientia* et *de Pudicitia* dans lesquels il parle d'une manière toute spéciale de la confession. “ *Vaut-il donc mieux, dit-il dans le premier de ses écrits, vaut-il donc mieux se damner en cachant son péché que d'en être purifié en le déclarant... C'est aux pieds des prêtres qu'il faut s'agenouiller et se confesser.* ”

Le forgeron.—Que dites-vous de cela, monsieur de l'Institut ? Se confessait-on aux prêtres au troisième siècle ?

L'Instituteur.—La confession était en usage au deuxième siècle...

Le Membre de l'Institut-Canadien.—Chiniquy rapporte en effet, sur le témoignage du cardinal Bellarmin, que Marcus confessait les femmes et les entraînait au mal.

L'Instituteur.—L'apostat Chiniquy a dit cela ?

Le Membre de l'Institut-Canadien.—Oui, et il ajoute que le cardinal Bellarmin cite ce fait pour flétrir l'institution de la confession.

L'Instituteur.—Eh bien, voyez quelle est l'insigne mauvaise foi de l'apostat Chiniquy. Savez-vous ce qu'était ce Marcus ? Un magicien. Un ennemi de l'Eglise, un excommunié.....

Le forgeron.—Un chiniquy !

L'Instituteur.—St. Irénée parle de ce malheureux et des femmes qu'il a séduites. Savez-vous ce qu'il en dit ? Voici : “ *Les femmes qui avaient*